Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20261117-2026111702-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de
La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 13.11.2026
Affichage le : 13.11.2026

DELIBERATION 2026.11.17.02 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, BRIANTAIS Catherine, DAGUIN Paul, LAHAYE Stéphanie, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, MARTIN-CHUDEAU Patricia, BIZEUL Claude, GANACHE Jean-Michel, TAILLANDIER Vincent, LEMARIE Florence, RIPOCHE Anthony, DELANOE Nicole

Étaient absents et excusés : PELISSON Patricia donne pouvoir à DELANOE Nicole ; PELTIER Serge donne pouvoir à GANACHE Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a désigné BRIANTAIS Catherine, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Quorum : 08
Présents : 13
Votants : 15

2026.11.17.02	**Création d'un emploi permanent à temps complet** **Adjoint technique territorial – Entretien des espaces verts**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 313-1 et L. 313-4 ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, notamment ses articles 5 et 8 ;

Vu le tableau des emplois de la commune et la fiche de poste d'agent polyvalent chargé de l'entretien des espaces verts ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi n° 035261116000393 ;

Madame le Maire rappelle que M. Michel CADO, affecté à l'entretien des espaces verts communaux, cessera ses fonctions le 31 janvier 2027 pour un départ à la retraite le 1er février 2027. Afin de préparer son remplacement et d'assurer la continuité du service, elle propose la création d'un emploi permanent à temps complet dès le 1er décembre 2026, destiné à être pourvu par un fonctionnaire stagiaire.

Cet emploi relève du grade d'adjoint technique territorial, de catégorie C, au sein du service technique. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures, soit un temps complet.

Les missions du poste

L'agent assurera principalement les travaux de plantation, de création, de production et d'entretien des espaces verts : réalisation des massifs, taille des arbres et arbustes, tonte des pelouses, entretien du

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20261117-2026111702-DE

cimetière et du matériel. Il assurera également la gestion des locations de tables et de chaises aux habitants.

Il pourra, selon les besoins du service, renforcer ses collègues pour l'entretien des bâtiments et de la voirie et les remplacer pendant leurs congés annuels. Il exercera ses fonctions sous l'autorité de Madame le Maire et dans le cadre de l'organisation hiérarchique des services communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention) :

- **DÉCIDE** de créer, à compter du 1er décembre 2026, un emploi permanent d'adjoint technique territorial, de catégorie C, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine, affecté principalement à l'entretien des espaces verts communaux ;
- **PRÉCISE** que cet emploi est destiné à être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire stagiaire dans le grade d'adjoint technique territorial, dans les conditions prévues par le statut particulier de ce cadre d'emplois. La nomination sera prononcée par arrêté de Madame le Maire;
- **APPROUVE** les missions du poste telles que présentées ci-dessus et définies dans la fiche de poste ;
- **DÉCIDE** de modifier le tableau des emplois de la commune en y ajoutant un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1er décembre 2026 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi sont inscrits au budget communal, chapitre 012, et seront prévus aux budgets suivants ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir les formalités de recrutement et de publicité auprès du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine, en lien avec la déclaration n° 035261116000393, ainsi qu'à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme
Le 17.11.2026
Le Maire, Karine Morel

MAIRIE DE RANNEE
35130